

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
M. Tryzna, Mme Corneloup et M. Ray

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« sans sucre » : une mesure symbolique aux conséquences réelles pour nos artisans et agriculteurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un titre à la présente proposition de loi qui soit plus transparent et objectif sur son contenu.